

Pour votre information, Différentes mentions se sont rajoutées cette année :

Une mention sur le droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Une mention sur le RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame MarieCéline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Une mention sur les Assurances & le Règlementaire : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Association Sportive
Collège Georges Brassens
asbrassens@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GEORGES BRASSENS

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024 :

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

DATE DE NAISSANCE :

ACTIVITE(S) CHOISIE(S) :

Pour être licencié, l'élève doit remplir au plus vite :

- L'autorisation parentale
- La cotisation annuelle : 22 euros

**Par virement (site du collège, association sportive ou QR code)
ou par chèque à l'ordre de l'association sportive du collège
Georges Brassens.**

**La licence permet de participer à plusieurs activités, d'être assuré
pour sa pratique (contrat MAIF consultable sur leur site) et**

D'avoir un tee-shirt de l'A.S. !! édition spéciale JO 2024

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)Demeurant à
Autorise mon enfant.....à pratiquer la ou les activités
suivantes :
à l'association sportive du collège Georges BRASSENS.

Téléphone en cas d'urgence :

Mail pour accès à la licence OPUSS :@.....

1 - Assurance

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S. (Contrat RAQVAM MAIF des associations et collectivités « formule globale AS », consultable sur le site maif.fr). La MAIF propose par ailleurs une assurance complémentaire IA sport + (site du collège, page AS)

2 - Droit à l'image

J'autorise l'utilisation pour les publications de l'AS et de l'UNSS des images de mon fils, ma fille, captées durant les activités et manifestations de l'association sportive.

EN CAS D'ACCIDENT :

J'accepte que les responsables de l'association sportive autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas d'urgence.

OUI / NON

Le transport par les secours s'effectuera dans le centre hospitalier le plus proche.

Règlement intérieur de l'association sportive

1. Avoir une tenue adaptée à la pratique (chaussures propres pour la pratique en salle, gourde...)
2. L'inscription engage à être présent régulièrement et à prévenir en cas d'absence lors des compétitions
3. Tout comportement déviant peut entraîner une exclusion ponctuelle ou définitive sans remboursement de la cotisation.

DATE :

SIGNATURE des responsables

SIGNATURE de l'élève

CALENDRIER DES ACTIVITES

Septembre 2023 à juin 2024

	Activités	Horaires
LUNDI	Futsal 6e/5e	De 13h05 à 14h
	Basket	
	Tennis de Table	
MARDI	Volley-Ball	De 13h05 à 14h
	Basket	
	Danse	
MERCREDI	Sorties Flash (découverte d'activités) + compétitions	De 13h à 17h
JEUDI	Futsal 4e/3e	De 13h05 à 14h
	Gymnastique Artistique	
VENDREDI	Handball	De 13h05 à 14h
	Badminton	

Pour le règlement par virement, c'est là !

(c'est plus simple pour nous...)

